

Sujet : [INTERNET] Ferme éolienne de Pouligny Saint Pierre

De : "Jean-Emmanuel FRONTERA" <jean-emmanuel.frontera@orange.fr>

Date : 04/12/2018 19:40

Pour : <pref-be-ep-eolienpoulnystpierre@indre.gouv.fr>

Monsieur,

je vous prie de bien vouloir trouver ci joint mes remarques et mon avis concernant le projet de "ferme éolienne de Pouligny Saint Pierre.

Restant à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur à l'expression de mes salutations les meilleures

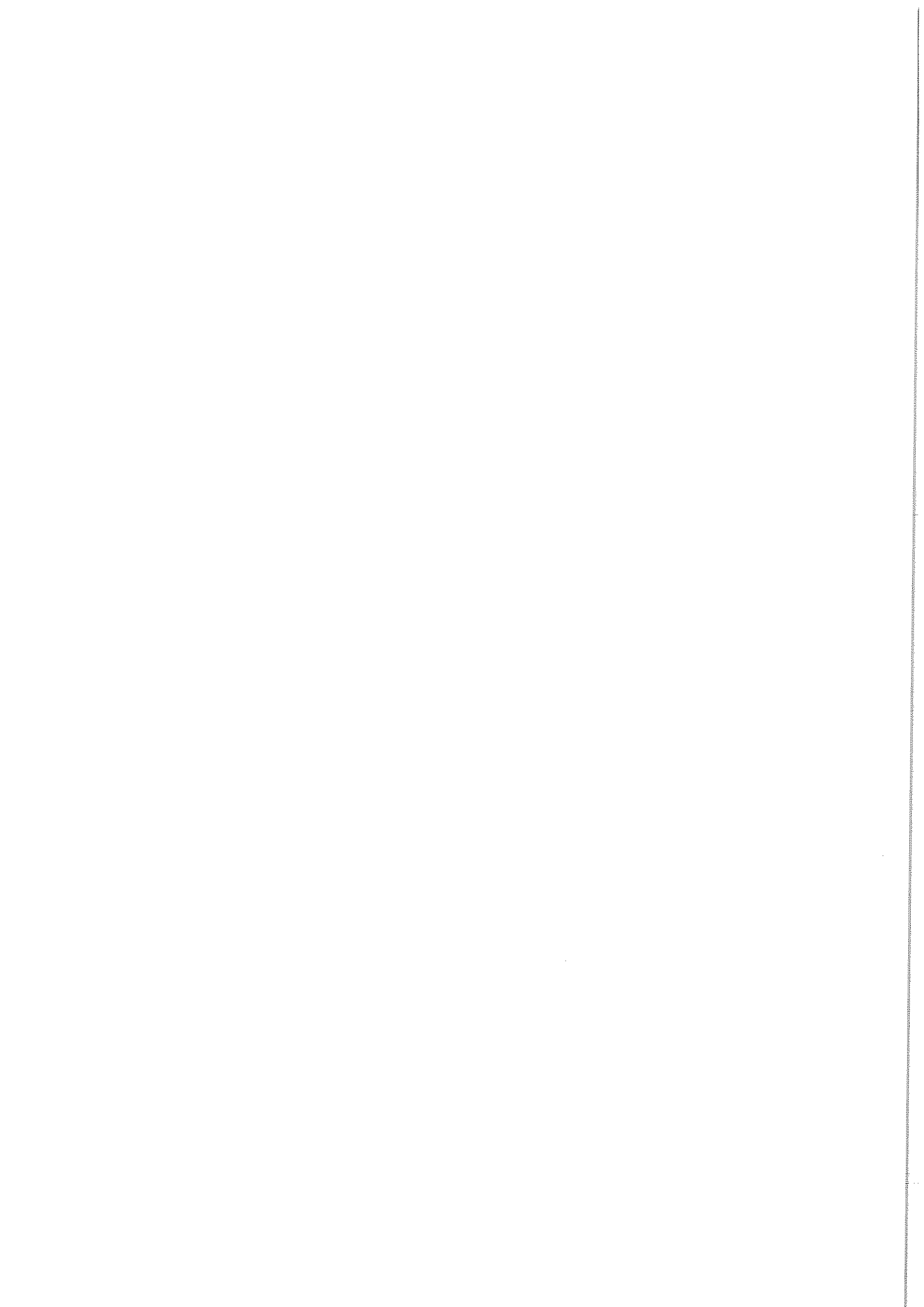
PS : Dossier PDF – Observation FRONTERA Jean Emmanuel Ferme éolienne de Pouligny Saint Pierre

Jean Emmanuel FRONTERA

E Mail : jean-emmanuel.frontera@orange.fr

— Pièces jointes : —

Observation FRONTERA Jean Emmanuel Ferme éolienne de Pouligny Saint Pierre.pdf 30 octets



Jean Emmanuel FRONTERA
La Pinellerie
36290 AZAY LE FERRON
TEL : 05 54 38 16 83
Portable : 06 81 89 27 61
E Mail : jean-emmanuel.frontera@orange.fr

Azay le Ferron, le 04 décembre 2018

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous mes remarques et mon avis concernant le projet de « Ferme Eolienne de Pouligny Saint Pierre ».

Naturaliste et chiroptérologue depuis plus de 30 années, pleinement conscient des enjeux d'indépendance énergétique et de lutte contre le changement climatique, la filière « éolienne » peut être effectivement une partie de la solution. Mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix pour notre faune, flore, patrimoine architectural et pour nos paysages. Je vous rappelle que nous sommes au cœur d'un Parc Naturel Régional, et qu'aujourd'hui, cet espace naturel est la principale zone touristique de notre département et économique de notre territoire...

Il va de soi qu'il est très important de bien mesurer tous les impacts environnementaux que peut avoir un parc éolien, car une fois construit celui-ci est prévu pour une durée d'exploitation d'une cinquantaine d'années.

Malheureusement, les enjeux « naturalistes » et plus particulièrement au niveau des chauves-souris, n'ont pas été pris en compte d'une façon « suffisante » par le bureau d'étude « Calidris » au cours de leurs études de terrain. Les conclusions de cette société ont été fortement sous-estimées par rapport aux connaissances actuelles.

A la lecture de l'étude d'impact, je constate que l'étude est basée sur des relevés de terrain datant de 2013/2014. De plus, les sources bibliographiques permettant d'étayer le dossier datent de 2008/2010 soit dix ans.

Dix années où les naturalistes, les scientifiques et bureaux d'études ont approfondi d'une façon très significative les connaissances sur l'impact d'un parc éolien sur les chiroptères.

Bien sûr, ces nouvelles connaissances n'ont pas été prises en compte dans cette étude d'impact...

Aucune évaluation du risque par rapport à des effets indirects n'a été menée, comme la dégradation ou la perte d'habitat, les effets de bruits, les effets de barrière sur les corridors de vol ou sur le comportement des chiroptères par exemple.

« Calidris » prend uniquement le facteur direct comme source de nuisance des chauves-souris. Une nouvelle fois, ces risques sont « minimisés ». Il utilise le mot « potentielle ». Le risque de mortalité dû aux collisions ou à la destruction de gîte est le seul mis en évidence. Malgré cela aucune proposition n'est faite pour réduire l'impact sur les chauves-souris...

Aucune évaluation sur les risques de « barotraumatisme » (choc provoqué par la baisse brutale de la pression de l'air au voisinage des pales dont la vitesse dépasse, à leurs extrémités, les 200 km/h) dont l'impact sur la mortalité est très important sur certaines espèces de chauves-souris comme les pipistrelles, sérotines et noctules... Dommage, car d'après le bureau d'étude « Calidris », il démontre que ces espèces sont présentes sur le site pour pratiquement 80 % pour le genre « pipistrelle » et 5% environ pour les genres « noctule et sérotines. »

De plus dans son étude bibliographique, « Impact de l'activité éolienne sur les populations de chiroptère », la société « Ecosphère » démontre que les collisions ou barotraumatisme résultent d'une attraction directe des chiroptères vers les aérogénérateurs. Ces collisions ont lieu généralement de juillet à octobre et principalement sur des espèces migratrices. Ces études font apparaître que les chauves-souris seraient attirées par des structures de haute taille durant leur migration. Des études ont également démontré que bon nombres d'insectes et papillon de nuits auraient également un comportement de sommitisme se traduisant par le fait de se rassembler au sommet de points hauts comme les collines ou les éoliennes. Cette importante concentration en insectes pourrait attirer les chauves-souris vers la zone de rotation des pales.

Ainsi, les masses d'insectes représentent une ressource attirante pour les chauves-souris de haut vol . En effet, certains insectes se déplacent à plus de 100 mètres au-dessus du sol. Lors d'études sur le suivi de noctules, il a été démontré que les individus modifiaient leurs habitudes de chasse pour exploiter cette ressource alimentaire...

Les dernières études font également apparaître qu'il y a une corrélation importante entre les conditions météorologiques et les collisions avec les chiroptères. Le taux de mortalité chez les chauves-souris peut également être important même par vent faible.

Je peux constater et déplorer une nouvelle fois que « Calidris » a une nouvelle fois démontrer la médiocrité de son étude d'impact. Cette société a basé son étude « chiroptère » uniquement sur des relevés au niveau du sol et sur du court terme. Aucun relevé en altitude au « détecteur à ultrason » n'a été effectué malgré un mât de mesure sur la zone depuis plusieurs mois... L'impact sur les populations de chauves-souris a été sous-estimé car aujourd'hui en France les espèces impactées par les parcs éoliens sont les pipistrelles pour 64% et 35 % pour les noctules et sérotines en France. (Pour rappel, ces espèces sont majoritairement présentes sur le site du futur parc éolien de Pouligny Saint Pierre).

Dans ses conclusions concernant les chiroptères, « Calidris » écrit « *la configuration du projet éolien de Pouligny Saint Pierre permet de minimiser au maximum les impacts sur les chiroptères, en réduisant d'une part le nombre de machines et d'autre part en privilégiant des implantations dans des milieux écologiquement non fonctionnels* »...

Première question : « Qu'est-ce qu'un milieu écologiquement non fonctionnel ? » Un milieu naturel où il n'y a pas de vie, pas d'échange avec d'autres corridors ?

Encore loupé, les études démontrent que l'implantation d'éoliennes en milieu agricole ouvert peut aussi représenter un risque pour les chiroptères.

Si on prend en compte l'activité des chauves-souris au niveau des nacelles, et non au niveau du sol, des études ont mis en évidence que l'activité des chauves-souris aux abords des éoliennes (et donc le risque de collision) ne peut être prédit au regard des différentes variables du paysage et sans étude spécifique...

« Calidris » écrit : « *Aucun impact indirect n'est anticipé sur les chiroptères locaux* » Une fois de plus nous sommes bien loin du compte... Une étude réalisée en Allemagne a récemment mis en évidence que les éoliennes tuent les chauves-souris non seulement des populations locales (surtout *Pipistrellus pipistrellus*), mais aussi les chauves-souris qui migrent (*Pipistrellus nathusii*). Une autre étude allemande montre que pour les noctules, 72% des individus sont des chauves-souris locales contre 28 % d'individus migrants.

En Allemagne, il a été estimé que plus de 250 000 chauves-souris sont tuées par les éoliennes chaque année, ce qui équivaut à plus de 2 millions de chauves-souris tuées depuis ces 10 dernières années, soit une mortalité estimée de 10 à 12 chauves-souris tuées par éolienne par an. Ceci sans mesures alternatives de réduction du risque de collision.

Pour conclure : cette étude d'impact a été menée d'une façon « minimaliste ». Pas d'étude en altitude et sur du long terme (minimum 1 an). Les principaux enjeux au niveau des espèces n'ont pas été pris en compte d'une façon efficace. Le risque a été fortement sous-estimé pour les pipistrelles, sérotines et noctules... Les facteurs de mortalité chez les chauves-souris n'ont pas été correctement évalués.

Dans cette étude d'impact, aucun suivi post installation, suivi de mortalité, « bridage des machines » n'est envisagé... Pas un mot sur les solutions alternatives pour réduire l'impact éolien sur les chiroptères...

Et que dire sur l'étude de l'avifaune... Pas un mot sur les milliers de Grues cendrées qui hivernent chaque année depuis environ 5 ans dans ce secteur ? Quelles conséquences pour ces oiseaux ? Encore une question sans réponses...

Pour toutes ces raisons j'émet **un AVIS DEFAVORABLE** à ce projet éolien. Malheureusement, toutes les conditions pour réduire l'impact de ce projet sur les populations de chauves-souris ne sont pas réunies.

Restant à votre disposition, pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur à l'expression de mes salutations les meilleures.



Jean Emmanuel FRONTERA

